

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 16 MARS 2022

Nbre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

L'an Deux Mille Vingt Deux, le seize mars, à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BARRY Philippe, Maire,

Présents : Mmes BEAUPEU Muriel - de FERLUC Véronique - MARQUET Malika - MAURY Michèle -
TREBUCHERE Céline - VIRANTIN Sandra - LACORRE Brigitte
MM. AUVERT Pascal - BERROU Yves - CHARBONNIER Romain - JAMMET Thierry - GUEYSSET
Daniel - METZ Guillaume - PAULHAN Eric - BARRY Philippe

Excusés : MM. CHARBONNIER Laurent et PICOU Antony qui donnent procuration à Mme LACORRE Brigitte
Mme MILAZZO Amélie
Mme LARCHER Sarah qui donne procuration à Mme MARQUET Malika

Secrétaire : Mme Véronique de FERLUC

Ordre du jour :

- *Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 février 2022*
- *Approbation du règlement budgétaire et financier*
- *Approbation du régime des amortissements M57 au 1^{er} janvier 2022*
- *Gestion des dépenses imprévues, autorisations de programme et autorisation d'engagement*
- *Approbation du compte de gestion 2021*
- *Adoption du compte administratif 2021*
- *Vote de l'affectation du résultat*
- *Vote des taux d'imposition 2022*
- *Vote du budget 2022*
- *Vote de l'autorisation de programme « aménagement du centre-bourg »*
- *Modalités de remboursement des frais de stage de formation professionnelle des agents*
- *Autorisation de signature de la convention 2022 avec la société protectrice des animaux*
- Questions diverses*

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du dernier conseil.
Mme LACORRE fait observer que ses remarques concernant le débat sur la question des biens de section à ont été un peu réduits, notamment quant à sa proposition de rechercher l'identité du/des propriétaires des parcelles concernées auprès du cadastre.

Monsieur le Maire demande à ce que cette remarque de Mme LACORRE figure au procès-verbal de cette séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2022 est adopté.

Approbation du règlement budgétaire et financier

Monsieur le Maire passe la parole à Mme TRASRIEUX, agent en charge de la gestion budgétaire.

Mme TRASRIEUX explique que la rédaction d'un règlement budgétaire et financier est imposée par le passage à la nomenclature M57, voté lors de la dernière réunion. Cela revient à mettre sur le papier ce qui est fait techniquement.

La rédaction d'un règlement budgétaire et financier a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien, dans la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

M. BARRY demande si certains conseillers souhaitent des précisions. Il rappelle qu'il s'agit d'une formalisation, que l'on est là sur du technique, que le règlement pourra être adapté en fonction des évolutions internes ou externes.

Mme TRASRIEUX précise que les adaptations devront être votées en conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Règlement Budgétaire et Financier à partir de l'exercice 2022.

Approbation du régime des amortissements M57 au 1^{er} janvier 2022

Mme TRASRIEUX explique que la mise en place de cette nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Elle précise qu'actuellement, lorsque la commune acquiert un bien, elle l'amortit à n+1. Désormais, l'amortissement se fera en application du principe de prorata temporis. Cela implique une bonne anticipation des acquisitions pour prévoir au budget l'amortissement de ces dernières. En fin d'exercice, sinon, il faudra prendre des décisions modificatives.

Les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, à l'exception des immobilisations incorporelles des comptes 202, 2031, 2032 et 2033.

Une délibération commune est nécessaire pour déterminer les durées légales retenues pour les amortissements. En cas de volonté de modification de ces dernières, une nouvelle délibération devra être prise.

Pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000 € TTC, il est proposé que ces derniers soient amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le mode de gestion des amortissements des immobilisations à compter du 1er janvier 2022 dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57
- ADOPTE les durées d'amortissement conformément au tableau ci-dessus
- ADOPTE l'application de la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2022 à l'exclusion des biens de faible valeur (montant unitaire inférieur à 1 000 € TTC), qui restent amortis sans prorata temporis.

Gestion des dépenses imprévues, autorisations de programme et autorisations d'engagement

Monsieur le Maire explique que cette gestion est déjà appliquée dans les grosses collectivités et qu'aujourd'hui, la commune est concernée.

Mme TRASRIEUX précise que la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 permet à l'assemblée délibérante de voter des autorisations de programmes (section d'investissement) et ou d'engagements (section de fonctionnement) sur des chapitres intitulés « dépenses imprévues » permettant de faire face à des événements inattendus dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des deux sections. Cela représente une marge de 25 000 € en fonctionnement et 36 000 € en investissement.

Ces « dépenses imprévues » ne participent pas à l'équilibre budgétaire, s'il advient une nécessité de recourir à cette dernière, les crédits prévus au chapitre concerné seront utilisés. Si les crédits budgétaires sont insuffisants, un virement de crédit depuis un autre chapitre interviendra.

Monsieur BARRY fait remarquer que les dépenses imprévues sont désormais cadrées.

Concernant les autorisations de programme, il donne l'exemple de l'opération d'aménagement du centre-bourg, pour lequel il y a un chiffrage global, ce qui permet une lisibilité et une perspective pluriannuelle.

Mme TRASRIEUX précise que déjà actuellement, lorsque l'on vote le budget, les projets sont libellés en programmes, mais ces derniers ne sont simplement pas formalisés sur la maquette même du budget. La création en interne de ces programmes permettait déjà d'avoir une lisibilité sur le financement des divers projets communaux.

M. BARRY demande s'il y a des questions.

Mme LACORRE fait remarquer qu'il y a obligation de prendre ces mesures de toutes façons.

M. BARRY confirme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE la possibilité de voter des AP/AE pour faire face à des événements imprévus, dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Approbation du Compte de Gestion 2021 et adoption du Compte Administratif 2021

M. BARRY souligne le fait que l'exercice 2021 n'a pas été aussi impactée par les conséquences de la situation sanitaire que 2020. Une certaine cohérence est retrouvée. C'est pourquoi, Michèle MAURY et Olivia TRASRIEUX ont décidé de faire apparaître l'exercice 2019 également. Il fait remarquer que la commune n'est pas là pour tésauriser mais aujourd'hui, au vu du résultat de 2021 et des engagements de travaux, reflet des décisions prises en conseil, la preuve d'une gestion saine et rigoureuse est apportée. Il souligne que l'excédent de 274 864 € n'a pas été obtenu en ne faisant rien mais au contraire, en réalisant des projets importants et en faisant fonctionner les services.

Il ajoute qu'il y a deux ans, les électeurs ont fait confiance à l'équipe majoritaire sur les engagements présentés. Mais des critiques douloureuses, sur la gestion communale à revoir, sur le fait que Saint-Priest-sous-Aixe n'était pas une commune attractive, ont été faites par l'opposition. Or, dans les récentes publications parues dans la presse, Saint-Priest-sous-Aixe apparaît comme la commune ayant la plus grande dynamique du territoire intercommunal.

Il fait remarquer que lorsque l'on parcourt la tribune du groupe d'opposition, qui porte bien son nom, dans le bulletin municipal, on y lit des choses particulièrement négatives, qui sont pour lui choquantes, telles que l'aménagement du city stade sur un dépôt de gravas.

M. BARRY dit s'appuyer sur ce compte administratif pour regretter ce positionnement de principe de l'opposition. Il ajoute avoir espéré que les choses aient évolué depuis deux ans mais constate avec regret le contraire.

Examen du compte administratif 2021 : projection des tableaux de présentation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BUDGET 2022	REALISE 2021	BUDGET 2021	REALISE 2020	BUDGET 2020	REALISE 2019	BUDGET 2019	RECETTES							
	BUDGET 2022	REALISE 2021	BUDGET 2021	REALISE 2020	BUDGET 2020	REALISE 2019	BUDGET 2019	BUDGET 2022	REALISE 2021	BUDGET 2021	REALISE 2020	BUDGET 2020	REALISE 2019	BUDGET 2019	
CHARGES D'EXPLOITATION :								PRODUITS D'EXPLOITATION :							
Charges à caractère général	367 754	280 907	345 545	299 030	336 990	280 988	334 300	Produits des Services	152 300	149 285	168 300	127 810	124 943	165 366	168 000
Charges de personnel	641 390	605 289	604 350	579 225	579 945	588 290	612 705	Revenus des Impôts et Taxes	841 217	824 644	739 217	785 839	757 378	762 412	752 034
Autres charges spécifiques	114 393	104 817	110 993	103 931	108 274	104 469	104 558	Dotations et subventions de fonctionnement	287 550	287 094	296 800	306 123	292 965	287 405	269 704
Fonds de péréquation (FPIC)	20 000	12 732	13 000	12 675	13 000	12 859	13 000	Revenus des loyers	34 500	25 397	25 000	23 546	26 000	31 805	27 200
								Travaux en Régie	20 500	10 080	20 550	10 949	16 000	11 993	12 000
								Remboursement charges de personnel	12 000	20 776	9 000	9 575	9 000	15 653	14 000
sous-total :	1 143 537	1 003 746	1 073 888	994 861	1 038 209	986 607	1 064 563	sous-total :	1 348 067	1 317 275	1 258 867	1 263 842	1 226 286	1 274 635	1 242 938
CHARGES FINANCIERES :	15 000	15 621	17 550	16 249	17 350	19 294	20 613	PRODUITS FINANCIERS :	10	5	10	5	10	6	10
CHARGES EXCEPTIONNELLES :	0	2 665	1 345	4 860	5 015	4 496	2 750	PRODUITS EXCEPTIONNELS :	2 600	9 937	8 960	25 253	17 700	22 923	32 550
DOTATION AMORTIS. ET PROVISIONS :	21 750	30 322	30 323	39 879	39 880	46 579	46 580								
TOTAL :	1 180 287	1 052 353	1 123 106	1 055 849	1 100 454	1 056 977	1 134 506	TOTAL :	1 350 677	1 327 217	1 267 837	1 289 100	1 243 996	1 297 564	1 275 498
Excédent de Fonctionnement prévisionnel	170 390	274 864	144 731	233 250	143 542	240 588	140 992								
TOTAL GENERAL :	1 350 677	1 327 217	1 267 837	1 289 100	1 243 996	1 297 564	1 275 498	TOTAL GENERAL :	1 350 677	1 327 217	1 267 837	1 289 100	1 243 996	1 297 564	1 275 498

M. BARRY indique que le montant total des charges d'exploitation s'élève à 1 003 746 €. Concernant les charges de personnel, on note une augmentation du fait des évolutions de carrière. Les dépenses ont été maîtrisées, les équipes des différents services travaillent à flux tendu.

Sur les grandes masses de la section de fonctionnement, il note que l'on est sur un compte administratif arrêté à un peu plus d'1 300 000 €, ce qui est stable. Il fait remarquer que ce qui est important de souligner, c'est l'excédent de fonctionnement dégagé qui permet d'investir. 1 euro d'excédent appelle 3 à 4 euros de subvention supplémentaires.

Budget 2022 - Réalisé 2021		Eclatement ou extension de compte avec nouvelle nomenclature budgétaire M57 Suppression de compte avec nouvelle nomenclature budgétaire M57								
SECTION DE FONCTIONNEMENT CHARGES A CARACTERE GENERAL										
N°Compte	NATURE DE CHARGE	BUDGET 2022	REALISE 2021	BUDGET 2021	ECART BUDGET VOTE/REALISE	REALISE 2020	BUDGET 2020	REALISE 2019	Rappel budget 2019	
60611	EAU ASSAINISSEMENT	5 000,00	3 588,29	7 000,00	-3 411,71	6 547,00	7 000,00	1 623,84	6 000,00	
60612	ENERGIE ELECTRICITE	67 000,00	36 565,38	30 000,00	6 565,38	31 994,72	28 000,00	28 529,07	27 000,00	
60621	COMBUSTIBLE (Consommation Flouil + gaz bât. publics)	21 000,00	19 582,72	21 000,00	-1 417,28	21 659,74	20 000,00	17 780,60	26 000,00	
60622	CARBURANTS	10 000,00	9 282,59	7 500,00	1 782,59	7 915,48	7 500,00	4 022,58	6 000,00	
60623	ALIMENTATION (fournisseurs cantine)	50 000,00	48 116,78	50 000,00	-1 883,22	37 264,50	40 000,00	49 832,83	50 000,00	
60631	FOURNITURES ENTRETIEN (école + SDF + Mairie + Local ST)	8 000,00	7 395,21	9 000,00	-1 604,79	7 169,43	6 000,00	4 930,37	5 000,00	
60632	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	15 000,00	13 672,40	15 000,00	-1 327,60	12 996,80	14 000,00	15 570,84	12 000,00	
60633	FOURNITURES VOIRIE (graviers + compomac+ peinture sol)	3 000,00	1 757,87	3 500,00	-1 742,13	3 980,75	3 500,00	6 880,41	5 000,00	
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL (école + services techniques)	1 800,00	1 272,78	2 000,00	-727,22	1 612,04	2 500,00	2 174,51	2 500,00	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 500,00	2 061,26	2 500,00	-438,74	1 775,66	2 400,00	3 250,84	4 000,00	
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES BIBLIOTHEQUE	2 600,00	2 541,03	2 600,00	-58,97	2 480,66	2 600,00	2 749,32	2 600,00	
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	7 700,00	7 775,80	8 000,00	-224,20	7 681,08	8 700,00	8 310,81	8 700,00	
6068	FOURNITURES DIVERSES (clés, pharmacie, plaques jardin du souvenirs) - Dont dépenses COVID 19 / CMJ	6 000,00	3 911,38	11 000,00	-7 088,62	10 602,02	11 600,00	4 111,23	6 000,00	
6068*	FOURNITURES GARDERIE MUNICIPALE + PPMS	500,00	397,53	600,00	-202,47	434,05	600,00			
6068**	FLEURISSEMENT COMMUNE / STADE MUNICIPAL	2 300,00	2 239,00	3 100,00	-861,00	2 842,28	3 050,00			
	TOTAL CHAPITRE 60	202 400,00	160 160,02	172 800,00	-12 639,98	156 956,21	157 450,00	149 767,25	160 800,00	
611	CONTRATS DE PRESTATIONS SERVICES	3 000,00	1 375,87	4 000,00	-2 624,13	928,57	3 500,00	2 309,72	2 600,00	
61351	LOCATIONS MOBILIERES ROULANTES	1 000,00	7 540,03	8 000,00	-459,97	7 279,90	9 000,00	7 507,70	9 000,00	
61358	LOCATIONS NON ROULANTES	6 500,00								
61521	ENTRETIEN TERRAIN	500,00	0,00	2 500,00	-2 500,00	0,00	2 500,00	4 800,00	5 000,00	
615221	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS	17 000,00	9 083,32	30 000,00	-20 916,68	21 860,85	30 000,00	22 883,41	35 500,00	
615228	ENTRETIEN AUTRES BATIMENTS (bâtiments communaux loués)	5 000,00	1 236,46							
615231	ENTRETIEN VOIES	1 500,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	13 500,00		25 000,00	
615232	ENTRETIEN RESEAUX	1 000,00	0,00	1 000,00	-1 000,00	4 320,00	2 000,00		1 000,00	
61551	ENTRETIEN REPARATION VEHICULES / ENGINs ST	16 000,00	4 494,95	4 500,00	-5,05	5 446,40	4 000,00	3 578,98	4 500,00	
61558	ENTRETIEN MATERIEL MOBILIER (tronceuse, saleuse, chaudières, extincteurs)	4 500,00	6 827,86	5 000,00	1 827,86	3 238,73	5 000,00	5 539,06	5 000,00	
6156	MAINTENANCE (informatique, logiciels, chaudières, défibrillateurs)	15 000,00	14 207,57	12 700,00	1 507,57	12 756,93	12 700,00	12 098,46	12 000,00	
6161	ASSURANCE MULTIRISQUE BATIMENTS COMMUNAUX	8 554,00	8 387,27	8 390,00	-2,73	8 118,42	8 120,00	8 278,47	8 100,00	
6162	ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE	8 700,00	0,00	7 200,00						
6168	ASSURANCES VEHICULES ET OUTILLAGES	4 000,00	4 178,46	4 180,00	-1,54	4 018,12	4 100,00	4 323,02	4 300,00	
6182	DOC GENERALE ET TECHNIQUE	520,00	518,40	520,00	-1,60	515,40	520,00	397,00	450,00	
6184	VERSEMENT A DES ORGANISMES DE FORMATION	2 000,00	1 947,00	2 100,00	-153,00	1 865,00	1 900,00		300,00	
6185	FRAIS COLLOQUES ET SEMINAIRES : Congrès des Maires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00		200,00	
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 800,00	478,49	450,00	28,49	145,44	500,00		500,00	
	TOTAL CHAPITRE 61	97 574,00	63 275,68	93 540,00	-30 264,32	70 493,76	97 540,00	71 715,82	113 450,00	
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE	100,00	46,39	50,00	-3,61	46,20	700,00	528,07	650,00	
62268	HONORAIRES AUTRES (enquêtes publiques, contentieux, géomètre, huissier, avocat)	9 000,00	7 290,20	18 000,00	-10 709,80	14 495,01	18 500,00	2 390,14	2 500,00	
6228	DIVERSES REMUNERATIONS (intervenants extérieurs)	500,00	0,00	500,00	-500,00	0,00	1 000,00		1 000,00	
6232	FETES ET CEREMONIES (colls, repas aînés, vins d'honneur, gerbes diverses, roses mariages)	8 000,00	4 976,03	8 000,00	-3 023,97	10 713,63	8 000,00	7 965,93	8 000,00	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS (impression bulletin, plaquettes, avis d'obsèques, publications biens de section...)	4 100,00	3 733,20	3 500,00	233,20	3 872,40	3 500,00	3 220,80	3 500,00	
6237	PUBLICATIONS DIVERSES HORS MARCHES (avis obsèques)		375,38	100,00	275,38	0,00	100,00	350,78	100,00	
6241	TRANSPORTS DE BIENS (graviers...)	800,00	511,28	1 000,00	-488,72	504,25	1 000,00	505,65	1 000,00	
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS (sorties scolaires : piscine, pôle sportif, cinéma, sorties CMJ...)	4 600,00	2 945,00	5 000,00	-2 055,00	1 563,00	4 600,00	4 711,00	4 600,00	
6251	DEPLACEMENTS + MISSIONS + VOYAGES	500,00	244,00	0,00	244,00	0,00	100,00		100,00	
6261	AFFRANCHISSEMENTS COURRIER	2 000,00	2 158,03	2 000,00	158,03	2 470,96	2 000,00	2 261,25	2 000,00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	9 000,00	8 402,33	9 000,00	-597,67	8 617,56	9 000,00	9 030,08	8 500,00	
6281	COTISATIONS DIVERSES	5 600,00	5 533,41	5 600,00	-66,59	5 437,98	5 000,00	5 196,28	5 400,00	
6283	FRAIS NETTOYAGE LOCAUX	1 000,00	975,05	850,00	125,05	1 032,65	1 000,00	845,60	1 000,00	
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS (Prestations déchets CCVV)	11 000,00	10 195,83	11 000,00	-804,17	9 278,71	11 000,00	11 310,89	11 000,00	
62876	REMBOURSEMENT FRAIS AU GFP DE RATTACHEMENT	500,00	210,00	2 000,00		2 185,00				
62878	REMBOURSEMENT FRAIS AUTRES ORGANISMES	300,00	153,78	500,00	-346,22	540,05	1 000,00	486,97	200,00	
6288	CONCOURS DIVERS (Entrées Piscine, repas CCAS, destruction nids frelons)	5 000,00	1 724,80	5 500,00	-3 775,20	5 058,81	10 000,00	5 040,74	5 000,00	
	TOTAL CHAPITRE 62	62 000,00	49 474,71	72 600,00	-23 125,29	65 816,21	76 500,00	53 844,18	54 550,00	
63512	TAXES FONCIERES	5 500,00	7 169,00	5 500,00	1 669,00	5 764,00	5 500,00	5 661,00	5 500,00	
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	280,00	828,00	1 105,00						
	TOTAL CHAPITRE 63	5 780,00	7 997,00	6 605,00	1 392,00	5 764,00	5 500,00	5 661,00	5 500,00	
	TOTAUX:	367 754,00	280 907,41	345 545,00	-64 637,59	299 030,18	336 990,00	280 988,25	334 300,00	

Budget 2022 - Réalisé 2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Eclatement ou extension de compte avec nouvelle nomenclature budgétaire M57
Suppression de compte avec nouvelle nomenclature budgétaire M57

CHARGES SPECIFIQUES

N° Compte	NATURE DE CHARGE	BUDGET 2022	BUDGET 2021	ECART BUDGET VOTE/REALISE	BUDGET 2020	Rappel budget 2019			
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	0,00	210,00	300,00	-90,00	0,00	0,00	8 662,27	0,00
	TOTAL CHAPITRE 62	0,00	210,00	300,00	-90,00	0,00	0,00	8 662,27	0,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	400,00	369,93	400,00	-30,07	354,26	350,00	352,42	374,00
6336	COTISATIONS CNFPT ET CGFPT	10 700,00	9 948,79	10 000,00	-51,21	9 048,33	9 300,00	9 706,68	10 270,00
	TOTAL CHAPITRE 63	11 100,00	10 318,72	10 400,00	-81,28	9 402,59	9 650,00	10 059,10	10 644,00
64111	PERSONNEL TITULAIRE	373 500,00	354 103,23	362 500,00	-8 396,77	334 177,98	331 400,00	325 012,18	355 586,00
64121	PERSONNEL NON TITULAIRE	50 140,00	44 456,21	36 000,00	8 456,21	49 077,47	50 000,00	60 892,74	51 600,00
64171	CHARGES REMUNERATIONS APPRENTIS	0,00	0,00	0,00	0,00	458,22	500,00	0,00	0,00
6451	COTISATIONS URSSAF	73 800,00	69 903,32	68 000,00	1 903,32	66 847,68	68 000,00	66 645,01	68 766,00
6453	COTISATIONS CAISSES de RETRAITE	103 100,00	97 544,39	100 000,00	-2 455,61	91 014,26	91 000,00	89 910,00	98 420,00
6454	COTISATIONS POLE EMPLOI	2 050,00	1 800,62	2 500,00	-699,38	1 984,21	3 100,00	2 440,88	3 302,00
6455	COTISATIONS ASSURANCE DU PERSONNEL	24 000,00	23 862,33	21 640,00	2 222,33	23 968,22	24 000,00	22 281,17	22 000,00
6458	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES SOCIAUX (COS + DIF ELUS)	3 600,00	3 004,47	3 010,00	-5,53	2 294,01	2 295,00	2 387,00	2 387,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	100,00	86,00						
	TOTAL CHAPITRE 64	630 290,00	594 760,57	593 650,00	1 110,57	569 822,05	570 295,00	569 568,98	602 061,00
	TOTAL CHAPITRES 62+63+64 : CHARGES PERSONNEL	641 390,00	605 289,29	604 350,00	939,29	579 224,64	579 945,00	588 290,35	612 705,00
65311	INDEMNITES DE FONCTION	46 970,00	46 435,08	47 100,00	-664,92	46 195,41	47 000,00	47 138,02	47 400,00
65312	COTISATION DIF élus		469,06						
65312	FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT	800,00	305,76						
65313	COTISATIONS DE RETRAITE S/ INDEMNITES	2 800,00	2 749,80	2 800,00	-50,20	2 620,98	2 500,00	2 190,71	2 217,00
65315	FORMATION ELUS	500,00	0,00	500,00	-500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
653172	COTISATION FONDS ALLOCATION DE FIN DE MANDAT	50,00	48,17	50,00	-1,83	48,12	40,00	40,14	0,00
6542	CREANCES ETEINTES	50,00	0,00	50,00	-50,00	0,00	50,00	203,10	50,00
6553	SERVICE INCENDIE SDIS87	32 203,00	31 572,00	31 572,00	0,00	31 259,00	31 259,00	31 011,00	31 011,00
65732	TRANSPORT SCOLAIRE REGION NVELLE AQUITAINE	2 500,00	2 431,00	2 411,00	20,00	2 824,60	2 825,00	2 325,00	2 500,00
65733	ECLAIRAGE PUBLIC SEHV ADHESION MAINTENANCE	13 000,00	12 848,31	13 000,00	-151,69	12 865,20	11 400,00	11 710,16	11 400,00
657382	SUBVENTION AUTRES ORGANISMES PUBLICS (Ecole musique Aix)	0,00	1 750,00	1 800,00	-50,00	1 800,00	2 400,00	2 400,00	2 250,00
65748	SUBVENTIONS PERS. DROIT PRIVE (Associations)	2 370,00	2 330,00	2 910,00	-580,00	2 380,00	3 000,00	3 130,00	2 930,00
65748*	SUBVENTION AGENDA 21	800,00	800,00	800,00	0,00	0,00	800,00	800,00	800,00
65748**	SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE ECOLE	6 000,00	0,00	4 500,00	-4 500,00	0,00	3 000,00		
65888	CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE (Participation centre de loisirs, analyses laboratoire cantine)	6 350,00	3 078,11	3 500,00	-421,89	3 937,82	3 500,00	3 521,32	3 500,00
	TOTAL CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES SPE.	114 393,00	104 817,29	110 993,00	-6 175,71	103 931,13	108 274,00	104 469,45	104 558,00
7392221	FONDS DE PEREQUATION	20 000,00	12 732,00	13 000,00	-268,00	12 675,00	13 000,00	12 859,00	13 000,00
	TOTAL CHAPITRE 73	20 000,00	12 732,00	13 000,00	-268,00	12 675,00	13 000,00	12 859,00	13 000,00
	TOTAUX:	775 783,00	722 838,58	728 343,00	-5 504,42	695 830,77	701 219,00	705 618,80	730 263,00

Budget 2022 - Réalisé 2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT
CHARGES : FINANC, EXCEPTION,
AMORT. PROV.

N° Compte	NATURE DE CHARGE	BUDGET 2022	REALISE 2021	BUDGET 2021	ECART BUDGET VOTE/REALISE	REALISE 2020	BUDGET 2020	REALISE 2019	Rappel budget 2019
	CHARGES FINANCIERES :								
66111	INTERET DES EMPRUNTS	14 950,00	15 564,25	17 500,00	-1 935,75	16 218,36	17 350,00	19 256,73	20 613,00
66112	RATTACHEMENT ICNE BUDGET ASS	0,00	0,00	0,00	0,00	-966,88	-966,88		
661132	REMBOURSEMENT INTERETS EMPRUNTS ASS/CCVV	0,00	0,00	0,00	0,00	966,88	966,88		
6688	FRAIS PRELEVEMENTS DIVERS (CRCESU...)	50,00	56,48	50,00	6,48	30,16	0,00	37,57	0,00
	TOTAL CHAPITRE 66 CHARGES FINANC.	15 000,00	15 620,73	17 550,00	-1 929,27	16 248,52	17 350,00	19 294,30	20 613,00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES :								
6711	INT. MORATOIRES-PENALITES/MARCHES							0,00	50,00
673	TITRES ANNULES							0,00	200,00
6748	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES							2 563,92	2 500,00
675	VAL. NETTE CPTABLE IMMO VENDUES		1 156,10						
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 344,52	1 345,00	-0,48	4 860,26	5 015,00		
6761	DIFF. POSITIVES /CESSION IMMOB		163,90	0,00	163,90			1 932,00	0,00
	TOTAL CHAPITRE 67 CHARGES EXCEP. :	0,00	2 664,52	1 345,00	1 319,52	4 860,26	5 015,00	4 495,92	2 750,00
	AMORT. & PROVIS. :								
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS	20 750,00	30 322,14	30 323,00	-0,86	39 879,48	39 880,00	46 579,27	46 580,00
6815	PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	1 000,00							
	TOTAL CHAPITRE 68 CHARGES EXCEP. :	21 750,00	30 322,14	30 323,00	-0,86	39 879,48	39 880,00	46 579,27	46 580,00
	TOTAUX:	36 750,00	48 607,39	49 218,00	-610,61	60 988,26	62 245,00	70 369,49	69 943,00

Budget 2022 - Réalisé 2021		Eclatement au extension de compte avec nouvelle nomenclature budgétaire M57 Suppression de compte avec nouvelle nomenclature budgétaire M57							
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DETAIL DES PRODUITS : ENSEMBLE									
N° Compte	NATURE DE PRODUIT	BUDGET 2022	REALISE 2021	BUDGET 2021	ECART BUDGET VOTE/REALISE	REALISE 2020	BUDGET 2020	REALISE 2019	Rappel budget 2019
6419	REMBOURS./REMUNER. (maladie et autres)	8 000,00	16 253,07	7 000,00	9 253,07	7 696,59	7 000,00	13 124,23	12 000,00
6459	REMBOURS./CHARGES SOCIALES	4 000,00	4 523,23	2 000,00	2 523,23	1 878,00	2 000,00	2 528,72	2 000,00
	Sous Total "remboursement Charges personnel":	12 000,00	20 776,30	9 000,00	11 776,30	9 574,59	9 000,00	15 652,95	14 000,00
70311	CONCESSION CIMETIERE	1 000,00	857,50	1 000,00	-142,50	811,75	1 000,00	549,00	1 000,00
70323	REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC: France Télécom, EDF	4 300,00	2 689,05	4 300,00	-1 610,95	2 815,26	2 800,00	2 756,80	2 800,00
7067	CANTINE - GARDERIE - TRANSPORT SCOLAIRE	105 000,00	104 092,40	120 000,00	-15 907,60	81 225,56	80 000,00	120 246,35	125 000,00
706811	AUTRES REDEVANCES - EU SAUR	0,00	0,00	0,00	0,00	2 922,41	1 043,00		
70846	REFACTURATION PERSONNEL MISE A DISPOSITION	21 000,00	21 138,31	21 000,00	138,31	18 025,02	19 000,00	19 327,93	19 000,00
70876	REFACTURATION MATERIEL MISE A DISPOSITION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	58,00	200,00
70878	REVERSEMENT ORDURES MENAGERES LOCATAIRES + PARTICIPATION ST YRIEX ECOLE ET TS	21 000,00	20 507,27	22 000,00	-1 492,73	21 996,25	21 000,00	22 433,20	20 000,00
7088	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	0,00	0,00	0,00	0,00	14,00			
	Sous Total "Produits des Services":	152 300,00	149 284,53	168 300,00	-19 015,47	127 810,25	124 943,00	165 366,28	168 000,00
722	PROD. D'IMMO.: CONSTRUCTIONS - Travaux en Régie	20 500,00	10 079,66	20 550,00	-10 470,34	10 948,85	16 000,00	11 992,82	12 000,00
	Sous Total "Travaux en Régie":	20 500,00	10 079,66	20 550,00	-10 470,34	10 948,85	16 000,00	11 992,82	12 000,00
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES : TF + TH	748 000,00	717 364,00	650 000,00	67 364,00	687 245,00	668 172,00	669 490,00	666 787,00
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX	0,00	0,00	1 000,00	-1 000,00	1 057,00			
73211	PARTICIPATION COMMUNAUTE DE COMMUNES	44 000,00	44 988,85	44 000,00	988,85	44 988,85	44 989,00	41 030,36	41 030,00
73221	F. N. G. L. R. (Fonds National de garantie ind des ressources)	19 217,00	19 217,00	19 217,00	0,00	19 217,00	19 217,00	19 217,00	19 217,00
73221	F. N. G. L. R. (Fonds National de garantie ind des ressources)	30 000,00	43 074,44	25 000,00	18 074,44	33 331,22	25 000,00	32 674,76	25 000,00
73123	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	841 217,00	824 644,29	739 217,00	85 427,29	785 839,07	757 378,00	762 412,12	752 034,00
	Sous Total "Revenus des Impôts et taxes":	1 711 000,00	1 711 333,00	1 711 000,00	133,00	1 699 557,00	1 699 557,00	1 688 704,00	1 655 000,00
74111	DOTATION FORFAITAIRE DES COMMUNES	41 000,00	41 505,00	40 000,00	1 505,00	40 923,00	40 055,00	37 000,00	
741121	FONDS NATIONAL PEREQUATION DES COMMUNES	53 000,00	53 064,00	53 000,00	64,00	53 862,00	53 862,00	51 886,00	45 000,00
741127	FONDS NATIONAL PEREQUATION DES COMMUNES	1 500,00	1 614,71	1 000,00	614,71	1 436,00	500,00	1 511,39	0,00
74718	SUBVENTIONS DIVERS ORGANISMES	6 000,00	9 000,00	6 000,00	3 000,00	11 971,60		0,00	0,00
7472	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT REGIONS	3 100,00	3 692,18	4 000,00	-307,82	5 649,35	5 649,00	2 844,77	0,00
744	FCTVA	11 650,00	7 085,00	3 500,00	3 585,00	3 705,00	3 705,00	3 696,00	3 696,00
74833	COMPENSATION EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE BATI/NON BATI	0,00	0,00	18 000,00	-18 000,00	18 369,00	18 369,00	18 408,00	18 408,00
74834	COMPENSATION EXONERATION DE LA TAXE HABITATION	300,00	0,00	300,00	-300,00	250,00	0,00	300,00	600,00
74888	SUBVENTIONS AUTRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287 405,16	269 704,00
	Sous Total "Dotations et subv.de fonctionnement":	287 550,00	287 093,89	296 800,00	-9 706,11	306 122,95	292 965,00	287 405,16	269 704,00
752	REVENUS DES IMMEUBLES: loyers des locations	29 000,00	22 483,41	24 000,00	-1 516,59	22 916,08	24 000,00	28 020,35	25 200,00
75888	AUTRES PRODUITS : location bancs tables - charges loyers locataires - repas aînés - encarts pub BM	5 500,00	2 913,26	1 000,00	1 913,26	630,07	2 000,00	3 784,91	2 000,00
7621	PRODUITS AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10,00	5,04	10,00	-4,96	5,22	10,00	6,10	10,00
	Sous Total "Revenu des loyers":	34 510,00	25 401,71	25 010,00	391,71	23 551,37	26 010,00	31 811,36	27 210,00
756	DONS RECUS ET AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	1 600,00	90,00	100,00	-10,00	10,08	200,00	194,46	300,00
757	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	1 000,00	2 392,70	2 400,00	-7,30	5 933,00	0,00		
775	PRIX DE CESSION DES IMMOBILISATIONS VENDUES	0,00	1 320,00	0,00	1 320,00	0,00	0,00	1 932,00	0,00
7768	NEUTRALISATION AMORTISSEMENTS SUBVENTION EQUIPEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	20 650,00	20 650,00
777	SUBVENTION INVESTISSEMENT TRANSFEEE	0,00	2 960,00	2 960,00	0,00				
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (Remboursement assurance, autres...)	0,00	3 174,20	3 500,00	-325,80	5 309,45	3 500,00	47,00	11 500,00
	Sous Total "Produits exceptionnels":	2 600,00	9 936,90	8 960,00	976,90	25 252,53	17 700,00	22 923,46	32 550,00
	TOTAUX:	1 350 677,00	1 327 217,28	1 267 837,00	59 380,28	1 289 099,61	1 243 996,00	1 297 564,15	1 275 498,00

Monsieur BARRY demande s'il y a des questions.

Mme LACORRE, concernant les produits, note une forte augmentation des contributions directes ainsi que de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

M. BARRY explique que cette augmentation est due à celle du nombre de contribuables ainsi que celle des bases.

Mme TRASRIEUX ajoute que la disparition de la taxe d'habitation s'est accompagnée de la mise en place d'un coefficient correcteur pour compenser la perte de rentrées fiscales correspondante. Il n'y a pas eu d'augmentation de taux, mais effectivement les bases ont augmenté et les contribuables sont plus nombreux. Elle souligne que la commune est bien lotie concernant la compensation.

S'agissant de la taxe additionnelle aux droits de mutation, son montant est fonction du nombre de mutations à titre onéreux sur le territoire. Son montant n'est pas connu lors du vote du budget, d'où la nécessité d'être toujours prudent dans l'estimation.

Mme LACORRE, s'agissant des dépenses d'entretien des bâtiments, note que les dépenses réalisées ont été moindres que celles prévues au budget.

M. Romain CHARBONNIER explique que les projets de travaux sont en cours et qu'ils vont être réalisés cette année.

BUDGET 2022												
SECTION D' INVESTISSEMENT												
CHARGES						PRODUITS						
PROG	NATURE DE DEPENSE	BUDGET 2022 (projets 2022 - RAR 2021)	PROJETS 2022	RAR 2021	REALISE 2021	RAPPEL BUDGET 2021	NATURE DE PRODUIT	BUDGET 2022 (projets 2022 - RAR 2021)	PROJETS 2022	RAR 2021	REALISE 2021	RAPPEL BUDGET 2021
20002	ACQUISITION TERRAINS						ACQUISITION TERRAINS					
	2111 - terrains nus	9 000,00	0,00	9 000,00	0,00	16 000,00						
	2115 - terrains bâtis	91 000,00	2 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	2115 - terrains bâtis	70 000,00	70 000,00			
14002	INFORMATIQUE ECOLE						INFORMATIQUE ECOLE					
	21831 - matériel informatique scolaire	1 300,00	0,00	1 300,00	640,61	2 000,00						
15004	MOBIER ECOLE / DIVERS EQUIPEMENTS MOTRICITE						MOBIER ECOLE / DIVERS EQUIPEMENTS					
	21841 - matériel de bureau et mobilier scolaire	600,00	300,00	300,00	653,22	1 000,00						
	2188 - divers	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00						
50007	VOIRIE COMMUNALE						VOIRIE COMMUNALE					
	2031 - études	1 500,00	0,00	1 500,00	2 016,00	3516,00	1323 - département (programme 2021)	31 440,00	28 540,00	2 900,00	10 658,00	13 600,00
	2033 - publication	700,00	700,00	0,00	0,00	700,00	1323 - département (programme 2022)	31 600,00	31 600,00			
	2315 - installation/outillage technique	94 800,00	54 800,00	40 000,00	70 388,34	112 000,00						
17002	VESTIAIRES STADE MUNICIPAL						VESTIAIRE STADE MUNICIPAL					
	2031 - études	0,00			8 835,89	10 000,00	1321 - état	0,00			18 163,40	18 163,00
	2033 - publication	0,00					1323 - département	0,00			48 486,18	50 100,00
	2313 - construction	0,00			32 121,47	30 000,00						
17003	NOUVELLE GARDERIE						NOUVELLE GARDERIE					
	2031 - études	17 600,00	7 000,00	30 800,00	37 169,60	68 000,00	1321 - état	282 500,00	0,00	282 500,00	171 110,45	403 700,00
	2033 - publication	600,00	0,00	600,00	765,60	1 600,00	1323 - département	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
	21568 - Matériel et outillage incendie	600,00	600,00									
	21841 - matériel de bureau et mobilier scolaire	20 000,00	20 000,00									
	2313 - construction	718 200,00	28 900,00	689 300,00	30 620,40	720 000,00	1641 - emprunt	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
17004	PANNEAUX SIGNALISATION/BARRIERES						PANNEAUX SIGNALISATION/BARRIERES					
	2188 - Divers	2 000,00	2000	0,00	1 580,28	3 000,00						
17005	MOBIER URBAIN						MOBIER URBAIN					
	21848 - autres mobiliers	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00						
18002	SALON COIFFURE/RELAIS POSTE						SALON COIFFURE/RELAIS POSTE					
	2031 - études						1321 - état	0,00			3 502,49	2 475,00
	2313 - construction						1323 - département					
18004	AMENAGEMENT BAS DU BOURG						AMENAGEMENT BAS DU BOURG					
	2031 - études	31 000,00	0,00	31 000,00	21 122,24	52 460,00	1321 - état	26 800,00	0,00	26 800,00	0,00	97 793,00
	2033 - publication	700,00	500,00	200,00	0,00	200,00	1323 - département	28 800,00	0,00	28 800,00	0,00	86 000,00
	2315 - installation/outillage technique	83 000,00	0,00	83 000,00	0,00	240 000,00						
19002	BOULANGERIE ANCIENNE SUPERETTE						BOULANGERIE ANCIENNE SUPERETTE					
	2031 - études	0,00			1 101,78	1 200,00	1321 - état	0,00			13 415,42	13 953,00
	2313 - construction	0,00			750,18	750,39	1323 - région	0,00			37 500,00	37 500,00
							1323 - département	0,00			30 000,00	30 000,00
19009	DEFIBRILLATEUR STADE						DEFIBRILLATEUR STADE					
	2188 - divers	0,00			2 162,95	2 165,00						
20005	ECLAIRAGE ENTREE STADE - 21534 - réseau électrique						ECLAIRAGE ENTREE STADE - 1328 - Autres subv.	649,00		649,00	0,00	649,00
20006	CITY STADE						CITY STADE					
	2031 - études	4 000,00	4 000,00				1321 - état	41 000,00		41 000,00		41 000,00
	2312 - Agencements et aménagements de terrain	0,00			3 322,85		1323 - département	17 000,00		17 000,00		17 000,00
	2313 - construction	25 000,00	0,00	25 000,00	60 792,00	100 000,00						
20007	ECLAIRAGE ROUTE DE TARNAUD - 21534 - réseau électrique						ECLAIRAGE ROUTE DE TARNAUD - 1328 - Autres subv.	566,00		566,00	0,00	566,00
21001	RADAR PEDAGOGIQUE - 2188 - divers	0,00			2 885,60	3 000,00	RADAR PEDAGOGIQUE - 1342	0,00		0,00	1 200,00	1 150,00
21002	ILLUMINATIONS DE NOEL - 2188 - divers	6 000,00	2 000,00	4 000,00	892,56	5 000,00	ILLUMINATIONS DE NOEL					
21003	MUR FORET DES LOGES						MUR FORET DES LOGES					
	2313 - construction	35 000,00	2 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00						
21004	REFECTION EGLISE						REFECTION EGLISE					
	2031 - études	0,00			0,00	4 200,00	1321 - état	14 000,00		14 000,00		20 250,00
	2313 - construction	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	76 800,00	1323 - département	14 000,00		14 000,00		22 000,00
21005	FRESQUE MURALE - 2168	0,00			1 000,00	1 000,00	FRESQUE MURALE					
21006	CUREUSE FOSSES - 2188	0,00			9 720,00	9 800,00	CUREUSE FOSSES					

22001	EFFACEMENT RESEAU ELEC LES RICHARDS - 21534 - réseau électricité	20 385,00	20 385,00							EFFACEMENT RESEAU ELEC LES RICHARDS							
22002	ACQUISITION MATERIEL ST - 2188	800,00	800,00							ACQUISITION MATERIEL ST							
22003	ACQUISITION MATERIEL CANTINE - 2188	2 500,00	2 500,00							ACQUISITION MATERIEL CANTINE							
22004	RENOUVELLEMENT CHAUFFAGE BATIMENTS COMMUNAUX - 2031	10 000,00	10 000,00							RESEAU DE CHALEUR BATIMENTS COMMUNAUX							
22005	MATERIEL COMMUNE TABLES ET BANCS / CUISINE SDF - 21848 / 2188	4 000,00	4 000,00							MATERIEL COMMUNE / TABLES ET BANCS / CUISINE SALLE DES FETES							
22006	SECURISATION ECOLE / VISIO et GACHE ELECTRIQUE - 2315	7 000,00	7 000,00							SECURISATION ECOLE / VISIO et GACHE ELECTRIQUE							
22007	TRAVAUX BASCULE CENTRE BOURG - 2313	35 000,00	35 000,00							TRAVAUX BASCULE CENTRE BOURG							
22008	TRAVAUX RESEAU EAUX PLUVIALES LES RICHARDS ET LA RIBIERE - 21538	13 186,00	13 186,00							TRAVAUX RESEAU EAUX PLUVIALES LES RICHARDS ET LA RIBIERE							
22009	AMENAGEMENT RDC PRESBYTERE - 2315	10 000,00	10 000,00							AMENAGEMENT RDC PRESBYTERE							
	1318-Subvention chaufferie bois					2 960,00	2 960,00			1318-Subvention chaufferie bois					2 960,00	2 960,00	
	OPERATIONS D'ORDRE (intégration d'études sur le compte définitif de travaux)									OPERATIONS D'ORDRE (intégration d'études sur le compte définitif de travaux)							
	21328	1 102,00	1 102,00			27 362,21	27 362,21			2031	11 954,00	11 954,00			58 695,26	58 695,26	
	2151	2 016,00	2 016,00			872,57	872,57			2039					1 687,80	1 687,80	
	21318	8 836,00	8 836,00			32 148,28	32 148,28			190					163,90		
	2315 - travaux en régie	20 500,00	20 500,00			10 079,66	20 550,00			21571					1 156,10		
	13918 - Amortissement subvention étude chaufferie bois					2 960,00	2 960,00										
1641	REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	92 785,00	92 785,00			89 114,77	93 000,00			PCTVA (sur travaux n-2)	51 500,00	51 500,00			45 843,01	45 000,00	
										AMORTISSEMENTS	20 750,00	20 750,00			30 322,14	30 323,00	
										TAXE D AMENAGEMENT	17 750,00	17 750,00			25 163,46	19 300,00	
										PREVISION EXCEDENT FONCTION. 2022 (BUDGET INT.) (compte 021)	170 390,00	170 390				144 731,00	
2022	TRAVAUX NON AFFECTES	356 002,93				0,00	103 220,86			SOLDE EXEC. CUMULE SECT. INVEST. FIN 2021 (compte 001)	388 050,03	0,00	0,00		161 758,21	161 758,21	
										AFFECTATION DE L' EXEC. FONCTION. DE 2021 (compte 1068)	274 863,90	0,00	0,00		233 250,40	233 250,40	
	TOTAUX:	1 813 612,93	352 910,00	1 104 700,00	456 986,19	1 879 206,67				TOTAUX:	1 813 612,93	602 484,00	548 215	845 036,22	1 879 206,67		

Equilibre du budget 0,00

	2021	
Solde d'exécution de l'exercice	226 291,82	(Recettes 2021 - Dépenses 2021) - Excédent 2020
Résultat de clôture cumulé	388 050,03	(Recettes 2021 - Dépenses 2021)
Besoin de financement	-168 434,97	(Résultat de clôture cumulé - différence des RAR)

Section Investissement

M. BARRY explique que la ligne « acquisition terrains bâtis » concerne notamment le projet « acquisition BRETON » dont la procédure a été engagée en 2021, avec la signature de l'acte il y a quelques semaines, c'est pourquoi la somme correspondante apparaît en restes à réaliser.

S'agissant de la ligne voirie communale : M. PAULHAN explique que les restes à réaliser concernent une partie de la voie communale de Bournazaud dont les travaux prévus en 2021 vont être réalisés au printemps 2022 : souci de personnel et de livraison d'un nouveau produit de revêtement choisi.

M. BARRY précise que la section d'investissement n'impacte pas le résultat réalisé en fonctionnement. Le bon résultat n'est pas dû aux éventuels retards pris dans la réalisation des projets d'investissement.

S'agissant de la ligne « garderie » : le temps de la procédure d'appel d'offres a fait que les travaux de construction n'ont pu démarrer en 2021. En revanche, le projet a bien débuté en 2021 avec les travaux de démolition.

Il précise qu'il en va de même des subventions, qui pour certaines sont enclenchées avec la production de justificatifs de réalisation de travaux, d'où la présence de restes à réaliser.

Les conseillers n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire quitte la salle afin que le compte administratif puisse être soumis au vote du conseil.

M. PAULHAN, 1^{er} adjoint, prend la présidence du conseil et soumet au vote le compte administratif 2021.

Le conseil municipal, adopte le compte administratif 2021, avec 14 voix pour et 3 abstentions (Mme LACORRE-M. Laurent CHARBONNIER-M. PICOU).

Retour de Monsieur BARRY.

Monsieur BARRY soumet au vote le compte de gestion 2021 établi par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le compte de gestion pour l'exercice 2021, avec 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LACORRE-M. Laurent CHARBONNIER-M. PICOU).

Vote de l'affectation du résultat

M. BARRY rappelle que le résultat de l'exercice 2021 s'élève à 274 864 €.

Mme TRASRIEUX explique que lorsque la section d'investissement présente un déficit, il y a obligation de combler ce dernier en affectant tout ou partie de l'excédent de fonctionnement.

Il est proposé aujourd'hui d'affecter l'ensemble du résultat à la section investissement.

M. BARRY demande s'il y a des questions ou remarques.

M. METZ fait remarquer qu'il est difficile de se prononcer sur cette question avant d'avoir examiné le budget 2022.

M. BARRY en convient mais il précise que c'est une obligation de voter l'affectation du résultat avant de voter le budget pour l'exercice suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LACORRE ayant pouvoirs de M. Laurent CHARBONNIER-M. PICOU) d'affecter la totalité du résultat 2021 de la section d'exploitation, soit 274 863.90€ à la section d'investissement.

Vote des taux d'imposition

M. BARRY rappelle que désormais, les taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti sont les seules rentrées fiscales.

Il propose au conseil de ne pas augmenter le taux de ces taxes, qui s'élève à 38.86 % pour le foncier bâti et à 72.12 % pour le foncier non bâti. Les recettes générées par ces deux impôts permettent les investissements de la commune, permettent également de produire l'autofinancement et de déclencher les cofinancements qui vont avec.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux de fiscalité locale proposés pour l'exercice 2022.

Vote du budget 2022

M. BARRY fait remarquer que le budget 2022 comprend de gros investissements, et des dépenses d'exploitation maîtrisées malgré la hausse importante de certaines charges, telles que les charges d'énergie avec une augmentation prévue concernant l'électricité de l'ordre de 30 000 €. Il souligne que ces éléments tombent sur le coin de la figure des collectivités comme sur celui des particuliers ou des entreprises. Mais malgré cette situation, la commune parvient à fonctionner avec des coûts de service maîtrisés. Il n'en reste pas moins que rien

ne dit qu'à un moment donné, cette dernière ne soit obligée elle-aussi de faire évoluer ses tarifs de services. Concernant les charges d'exploitation, M. BARRY note que l'on est sur une évolution légère des prévisions budgétaires 2022 au regard de celles de 2021 : 1 143 537 € contre 1 073 888 €.

S'agissant des charges financières, M. BARRY fait remarquer qu'il n'y a pas de prévision de souscription de gros emprunts.

Mme TRASRIEUX indique que certaines données chiffrées étant tombées aujourd'hui, il y a une petite différence avec les tableaux transmis aux conseillers.

Section de fonctionnement :

-Charges générales : M. BARRY explique que 67 000 € ont été finalement inscrits au compte « électricité » suite aux éléments transmis ce jour par le SEHV.

M. METZ demande si la commune a un contrat ou un marché pour l'électricité. Il note que par rapport à un contrat d'entreprise, on est sur une augmentation des coûts beaucoup plus forte.

M. PAULHAN indique qu'il s'agit d'un marché de groupement de commandes et qu'à partir de juillet 2023 on ne sait pas à quelle sauce la commune va être mangée, des renégociations de marché étant prévues. Le SEHV propose aux collectivités un soutien partiel en leur reversant un % de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. Un courrier de demande de soutien exceptionnel de reversement de cette taxe va être envoyé dans les prochains jours au SEHV.

M. BARRY explique que certains comptes, du fait du passage à la nomenclature M57 ont été supprimés mais que les dépenses correspondantes sont affectées à de nouveaux comptes. Il n'y a pas eu suppression des crédits.

Mme LACORRE demande à quoi correspondent les dépenses de location de matériel roulant et non roulant.

M. PAULHAN explique qu'il s'agit de dépenses de location de mini-pelle par exemple et s'agissant du matériel non roulant, des photocopieurs.

M. METZ note, s'agissant de la ligne entretien des bâtiments, qu'il y a un écart important entre le réalisé cette année et les prévisions budgétaires. Il fait remarquer qu'il ne faut pas prendre de retard sur l'entretien des bâtiments existants même si l'on a de gros investissements en cours.

M. BARRY souligne qu'il est tout à fait d'accord, et que pour 2022, les prévisions se basent sur les projections réalisées par Romain.

Mme MARQUET fait remarquer la forte augmentation des prévisions relatives au compte « entretien et réparation des véhicules et engins du service technique » et demande à quoi cela est dû.

M. PAULHAN explique qu'il s'agit des dépenses de réparation de la boîte de vitesse du tracteur Renault qui s'élèvent à 10 000 €.

Mme LACORRE demande si la ligne « assurance dommage-ouvrage » concerne la garderie.

Mme TRASRIEUX confirme.

M. METZ revient sur la question de la réparation du tracteur. Il demande si la somme correspondante n'a pu être mise sur 2021 du fait de la nécessité de prendre une décision modificative pour cela.

M. PAULHAN explique que la panne a eu lieu le 18 décembre et que le devis de réparation n'a été obtenu que début janvier.

Mme LACORRE note l'écart important entre le réalisé et le prévisionnel s'agissant de la ligne « honoraires pour litiges », les prévisions étant largement plus importantes.

Mme TRASRIEUX indique qu'il avait été décidé d'anticiper en jouant la prudence sur les litiges en cours et à venir.

Mme MARQUET demande, s'agissant de la ligne « transports collectifs », si tout a bien été pris en compte.

M. BARRY indique que les sorties du CMJ ont bien été prises en compte.

Mme LACORRE demande, au niveau des associations, s'il y a eu des répercussions, notamment de la baisse de dotation de l'école de musique, sur les subventions des autres associations.

M. BARRY souligne qu'il pourra être calculé ce que les aides matérielles, logistiques apportées par les services communaux, ont eu comme répercussions financières en leur faveur. Les associations préférant avoir l'aide du service technique et disposer de la salle des fêtes 3 fois gratuitement plutôt qu'une augmentation de leur subvention.

Romain CHARBONNIER précise que la subvention relative à la classe découverte a été augmentée afin de permettre à toutes les classes de partir.

M. BARRY confirme qu'effectivement l'arrêt du versement de la subvention de l'école de musique, qui ne bénéficiait qu'à un petit nombre a permis l'augmentation de la subvention pour classe découverte dont vont bénéficier un nombre conséquent d'élèves.

Concernant les dotations de fonctionnement, Mme LACORRE demande si elles se maintiennent.

Mme TRASRIEUX indique que leur montant n'a pas encore été transmis.

M. BARRY explique qu'il a été nécessaire d'anticiper.

Section Investissement :

M. BARRY rebondit sur ce qui a été évoqué lors de l'examen du compte administratif. Sur le tableau sont indiqués les projets mais également les restes à réaliser.

S'agissant du projet d'acquisition de la propriété BRETON, la somme de 70 000 € qui apparaît en prévision de recettes, correspond à une estimation faisant suite aux débats pour l'acquisition de cette propriété qui avaient amené à prévoir la possibilité de mettre en vente la maison. Monsieur BARRY précise que cette estimation ne repose pas sur une estimation des domaines.

Mme LACORRE demande à quoi correspond la ligne « terrains nus ».

M. PAULHAN répond qu'il s'agit des terrains situés à Chez Roger, pour lesquels la commune a fait jouer son droit de préemption.

Concernant la ligne voirie, M. BARRY demande à M. PAULHAN d'apporter quelques précisions. Ce dernier explique que la somme inscrite correspond aux restes à réaliser de 2021 auxquels ont été ajoutés les programmes de voirie vus en commission : Puy Berger, Bournazaud, Leytat. Il précise que la consultation des entreprises est en cours.

Projet Garderie : M. BARRY fait remarquer qu'il n'y a pas de surprise quant au montant ; les subventions sont conséquentes et l'emprunt reste modéré au regard du montant de l'opération.

Mme LACORRE demande si justement le montant de l'emprunt n'est pas un peu juste.

M. PAULHAN indique qu'il faut prendre en compte le montant déjà perçu des subventions sur l'exercice précédent, ce qui explique le montant de l'emprunt.

Illuminations de Noël : M. BARRY souligne que le choix se portera sur des éclairages LED. Il fait remarquer que la même déco lorsqu'elle est pour mettre sur l'espace public, n'a pas du tout le même coût que lorsqu'elle est destinée à un particulier.

M. PAULHAN ajoute que la somme de 6000 € n'est pas sortie du chapeau mais provient de l'obtention d'un devis.

Acquisition matériel cantine : Mme de FERLUC explique que ce projet d'acquisition de nouveaux matériels s'étale sur 3 exercices, suite à des devis produits en 2021.

Sécurisation de l'école : Mme de FERLUC précise qu'il est prévu d'installer un visiophone au portail de l'école ce qui permettra son ouverture sans obliger un agent à devoir se déplacer systématiquement. Ce projet est en accord avec les exigences du plan Vigipirate.

Travaux bascule : Romain CHARBONNIER explique que suite à l'étude réalisée pour l'aménagement du bas du bourg, il a été prévu d'utiliser le local pour des aménagements spécifiques.

M. PAULHAN précise la nature de ces aménagements : auvent et sanitaires publics.

M. BARRY souligne l'absence d'utilisation de la bascule qui n'est plus adaptée.

Aménagement rez-de-chaussée du presbytère : M. BARRY indique qu'il existe un dispositif d'Etat, le CRTE, permettant de mobiliser des fonds. Récemment, via le pays d'ouest limousin, il a été confirmé que dans ce dispositif pouvait émerger un projet d'aménagement du presbytère destiné à l'accueil d'artisans d'Art. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une décision formalisée.

Monsieur le Maire conclut en faisant remarquer que ce budget d'investissement traduit les projets lancés et décidés, il ne présente pas de surprise. Il informe du résultat de clôture cumulé qui s'élève à plus de 388 000 € et du solde d'exécution de l'exercice 2021 qui est de 226 291 €.

Monsieur le Maire soumet au vote le budget 2022.

Le Conseil municipal, adopte le budget primitif 2022 de la commune, avec 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LACORRE, MM. CHARBONNIER Laurent et PICOU).

M. BARRY fait remarquer qu'il constate, que sur des projets structurants, l'opposition s'abstient.

Vote de l'autorisation de programme « aménagement du centre-bourg »

Projection du document de l'autorisation de programme « aménagement du bas du bourg ».

• Aménagement Bas du bourg

N° AP	Libellé	Montant TTC	Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2022-001	Etudes Aménagement Bas du bourg	65 028.20€	21 122.20€	11 767€	15 399€	16 740€
	Travaux Aménagement Bas du bourg	1 162 371.18€	-	82 912.80€	516 177.30€	563 281.08€
	TOTAL	1 227 399.38€	21 122.20€	94 679.80€	531 576.30€	580 021.08€

Monsieur le Maire rappelle le montant global de l'autorisation de programme « aménagement du bas du bourg » : 1 227 399.38 €.

Mme TRASRIEUX explique qu'il s'agit d'une projection de l'impact du programme sur chaque exercice.

Mme LACORRE demande si le montant global du programme constitue aussi une projection puisqu'il n'est pas encore figé, des réunions de présentation devant être tenues notamment avec les habitants.

M. PAULHAN indique qu'il peut effectivement y avoir quelques petites variations du montant mais que vis-à-vis de l'ensemble du projet, l'estimation est assez avancée.

M. BARRY dit qu'il y aura bien des réunions de présentation faites aux usagers mais que le projet tel que présenté par la maîtrise d'œuvre lors de la dernière réunion du conseil, a été construit après consultation des commerçants, associations ainsi que des parents d'élèves. Une réunion en présence de la population sera bien organisée comme prévu, mais il indique qu'il n'y aura pas de changements profonds.

M. PAULHAN précise que le projet a été découpé en phases dépendant du budget communal et de l'avancée du projet de la garderie. L'avant-projet sommaire a été effectivement présenté en conseil et l'avant-projet définitif le sera prochainement mais les seuls réels changements correspondent aux ajustements faits avec les concessionnaires des réseaux.

M. BARRY explique qu'aujourd'hui, le vote concerne les 94 679.80 € de l'exercice 2022 et que pour le reste, on est sur de la projection. L'autorisation de programme permet d'avoir une vue sur le montant global.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LACORRE, M. Laurent CHARBONNIER, M. PICOU) approuve la création de l'autorisation de programme et crédits de paiements pour l'opération « Aménagement Bas du Bourg » et autorise le programme et les crédits de paiements pour « l'Aménagement Bas du Bourg », tels que présentés dans le tableau ci-dessus

Modalités de remboursement des frais de stage de formation professionnelle des agents

Mme SALABERT explique qu'il s'agit de permettre le remboursement des frais de déplacement (transport, repas et hébergement) supportés par un agent effectuant un stage de formation professionnelle.

M. PAULHAN donne pour exemple un stage que l'agent David MORANGE, du service technique, va effectuer à Meymac durant trois jours.

Mme SALABERT précise que les agents effectuent une très grande majorité de leurs stages professionnels auprès du CNEFP (Centre National de la Fonction Publique) lequel prend en charge les frais de déplacement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement engagés par les agents dans le cadre de leurs déplacements pour accomplir des stages pour leur formation professionnelle.

Autorisation de signature de la convention 2022 avec la société protectrice des animaux

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune n'ayant pas de fourrière, elle confie à la S.P.A de Limoges et de la Haute-Vienne le soin d'accueillir les animaux domestiques errants de la commune. Les modalités d'application de cette mission sont développées dans une convention.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et de valider pour l'année 2022, le montant de 0.65 euro par habitant à verser à la S.P.A à titre de redevance.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour présenter deux questions supplémentaires à l'ordre du jour.

Demande de subvention CTD -acquisition et installation d'un visiophone à l'école

Monsieur le Maire propose au conseil de valider l'acquisition d'un visiophone qui sera installé à l'entrée de l'école et de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre de la session complémentaire des CTD 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition d'acquisition et autorise le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Département.

Délégation de signature dans le cadre de l'acquisition des parcelles cadastrées section AE n°04 – 71 et AH n°15-13 par voie de préemption

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 1^{er} décembre 2021, n° 2021-42, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir par voie de préemption les parcelles situées à Chez Roger et l'avait autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Or, pour cause d'empêchement professionnel, M. le Maire explique qu'il ne pourra se rendre à l'Etude de Me ATZEMIS pour la signature de l'acte, le 22 Mars 2022 à 16h00.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser **M. Eric PAULHAN**, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte en lieu et place de M. le Maire.

Questions diverses

➤*Nom des rues de Saint-Priest-sous-Aixe : Mme MARQUET fait remonter une demande présentée par un administré, M. MORELLET qui souhaiterait que soit changé le nom des rues et qui a fait un courrier en ce sens, car les gens se perdent avec les dénominations « rue », « ruelle », « impasse »... etc..*

Monsieur le Maire confirme qu'une réponse lui a été faite ce jour. Il souligne que l'expérience partagée, dans des communes où il y a de gros hameaux, montre qu'il est plus facile pour les gens venant de l'extérieur de trouver une adresse qui porte le nom d'un hameau. Il ajoute, que si après discussion, il est proposé de renommer toutes les rues de la commune, il faut bien prendre conscience des nombreuses démarches à effectuer par la suite, pour chaque particulier mais aussi pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56.